

PROGRAMME DE FORMATION

Parcours CGP | Conseil patrimonial et Assurance

Ce parcours, validant 17h DDA, animé par des formateurs experts praticiens, vous permettra de maîtriser toutes les stratégies d'optimisation patrimoniale avec l'assurance-vie

Date:	Mise à disposition 6 mois
Durée:	17 heures
Type / Prix:	600 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">• Avoir une pratique du conseil patrimonial
Objectifs:	<p>Ce parcours vous permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaitre les dimensions fiscales et juridiques actuelles de l'assurance vie,• Être capable de mettre en exergue, en rendez-vous clientèle, les points fondamentaux de l'assurance pour répondre aux obligations de conseil,• Adapter ses propositions d'investissement et les clauses bénéficiaires à l'environnement des clients et prospects,• Maîtriser le régime juridique et fiscal du PER plus spécifiquement, et déterminer combien verser pour les salariés et TNS,• Connaitre et comprendre les optimisations possibles du PER, de l'assurance vie et du contrat de capitalisation.

Ce parcours est composé de 15 modules :

1- L'assurance vie, les précautions à la souscription (format E-learning -durée 20 min) - [détails ici](#)

Ce module souligne l'importance du recueil d'information et la remise des documents nécessaires à une souscription sécurisée.

2- L'assurance vie, vendre l'investissement en unités de compte (format E-learning - durée 25 min) - [détails ici](#)

Ce module aborde la sujet de l'investissement en fond euros, ainsi que les unités de comptes devenues incontournables mais risquées, nécessitant un accompagnement accru de la part du conseiller.

3- L'assurance vie, la fiscalité en cours de contrat (format E-learning -durée 20 min) - [détails ici](#)

Cette formation de 20 minutes vous permettra de maîtriser le cadre fiscal des rachats en assurance vie et savoir positionner l'assurance vie par rapport au compte titres.

4- L'assurance vie et le contrat de capitalisation, outils de gestion financière du patrimoine (format E-learning - durée 25 min) - [détails ici](#)

Approfondissez vos connaissances sur l'assurance vie avec ce module qui détaille les différents types de supports et de contrats, ainsi que les caractéristiques du contrat de capitalisation.

5- L'assurance vie, la fiscalité en cas de décès (format E-learning - durée 25 min) - [détails ici](#)

Apprenez à en tirer profit, et à comprendre les conséquences fiscales en cas de démembrement de la clause bénéficiaire.

6- L'assurance vie, outil de transmission de patrimoine (format E-learning - durée 20 min) - [détails ici](#)

Découvrez l'assurance vie comme outil de transmission du patrimoine : assimilez les avantages du contrat en cas de décès, et les enjeux des contrats souscrits avec des fonds communs.

7- L'assurance vie, prévenir le risque de déshérence (format E-learning - durée 25 min) - [détails ici](#)

Abordez les enjeux liés aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en déshérence. Conseiller et accompagner vos clients lors de la rédaction de la cause bénéficiaire.

8- Assurance vie : le conseil objectif pour sécuriser votre relation client (format vidéo - durée 2h) - [détails ici](#)

Cette formation vise à exposer et à illustrer par l'exemple l'environnement juridique et fiscal de l'assurance-vie.

Contenu pédagogique:

9- L'utilisation du contrat de capitalisation dans les stratégies patrimoniales (format vidéo - durée 2h) - [détails ici](#)

La place du contrat de capitalisation dans les stratégies patrimoniales n'est plus à démontrer. Il présente des particularités civiles et fiscales qu'il est important de bien maîtriser pour un conseil client pertinent. Cette formation vise à maîtriser de manière transversale l'approche patrimoniale du contrat de capitalisation.

10- Assurance vie et démembrement (format vidéo - durée 2h) - [détails ici](#)

Heures réglementaires:

CGPI - Courtiers :
IAS/DDA : 17 heures

Format:

Parcours E-learning et replay

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Professionnels du patrimoine :

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation:

Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

